

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Présents :

Mme ROUSSEL Elise, M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent

Procuration(s) :

M. HAILLOT Gérald donne pouvoir à Mme ROUSSEL Elise

Excusé(s) :

M. HAILLOT Gérald

Secrétaire de séance : M. Christian GAILLARD

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06/09/2022 à l'unanimité

1 - Rapport de la CLECT 2022

5.7-22-10/58

M. PELLE fait une présentation du rapport 2022 de la commission locale des charges transférées (CLECT) qui concerne la commune nouvelle d'Avranches St Martin des Champs (bassins de la Pivette et gestion des eaux pluviales), Tirepied et Brécey (restitution aux communes de la compétence voirie ne desservant pas une structure communautaire) et Mortain (pré-étude du transfert du stade de football et de ses équipements à la commune).

La CLECT a validé ce rapport le 28 septembre dernier et sollicite l'avis des communes membres de la communauté d'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal valide le rapport annuel de la CLECT 2022.

2 - Désignation d'un référent "espèces nuisibles"

5.3-22-10/59

Mme Fabienne HELARY est désignée référent sur le sujet de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine. Elle aura la charge de la surveillance et de la communication sur ce sujet.

Sont considérées nuisibles pour la santé humaine, l'ambrosie, les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

3 - Travaux sur réseau d'eau potable et défense incendie

8.4-22-10/60

Le SMPGA engage des travaux de renouvellement des branchements d'eau potable de la salle communale jusqu'au chemin du Domaine et à partir de ce chemin, de la conduite d'eau potable jusqu'à la Chattière. Le chemin du Bas de Marcey est également concerné par ces travaux.

Les travaux de renouvellement donnent l'occasion à la commune de renforcer la défense incendie dans ce secteur. En effet, le SDIS a révélé que la défense extérieure contre l'incendie ne couvre pas ce secteur et celui du Rivage.

Le SMPGA et le SDIS proposent l'implantation d'un poteau au Bas de Marcey. La défense incendie étant une compétence communale, les frais inhérents à l'installation lui reviennent.

Le conseil municipal décide d'engager sur l'exercice 2023 la somme nécessaire à l'implantation de dispositifs permettant de garantir la défense incendie. Cette prestation sera confiée à la STGS en charge actuellement de l'entretien du réseau et entreprise une fois les travaux de renouvellement de conduite d'eau effectués.

4 - Proposition de modification des horaires de l'éclairage public	8.3-22-10/61
--	--------------

Mme le maire donne la parole à M. David PELLE.

En raison de la hausse du coût de l'énergie et de son impact environnemental, il est proposé au conseil municipal de revoir les horaires de fonctionnement de l'éclairage public pour la période hivernale.

Après délibération, le conseil municipal fixe les horaires suivants qui s'appliquent à compter du passage à l'heure d'hiver :

- Allumage de 6H30 jusqu'au lever du soleil + 30 mn.
- Extinction le soir à 21h00 hormis au giratoire de la route de Granville

Ce maintien des 30 minutes après le lever du soleil (justifié en termes de sécurité) sera étudié par quartier par une commission composée de David Pellé, Magali Girot, Magali Lesouef, Fabienne Hélyary et Joël LENOBLE. Prochaine réunion pour faire le point le 09/11 à 19h.

Mme Sandra LAGOUTTE alerte le conseil sur le fait qu'un passage piétons est nécessaire à la haute devise pour permettre la traversée vers la Résidence la Chesnaye.

M. PELLE informe le conseil municipal que l'éclairage du giratoire de la route de Granville est passé aux leds et que l'exploitant du réseau est en attente de matériel pour appliquer l'intensité lumineuse.

5 - Lotissement Rue Saussaye : modification du règlement	2.2-22-10/62
--	--------------

M. LESIEUR a effectué des murs de clôture en façade alors que le règlement permet un mur de soubassement surmonté d'une clôture simple doublée d'une haie vive. Mme le maire informe le conseil municipal que le règlement d'un lotissement peut être modifié si 75% des colotis y sont favorables.

M. LESIEUR a recueilli l'accord des différents colotis et sollicite celui du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification du règlement interne du lotissement en autorisant les murs en façade de 1.50 m de hauteur maximale doublée d'une haie vive.

6 - Lotissement le Coteau : espaces communs rendus au lotisseur	8.3-22-10/63
---	--------------

Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle a échangé avec M. MARIE habitant la Détourbe dont la propriété est limitrophe avec une bande de terrain qui fait partie des espaces rétrocédés par le lotisseur à la commune et qui nécessite d'être entretenue régulièrement.

Cette bande devait permettre la liaison piétonne entre la Détourbe et le Bourg mais ce projet semble ne pas pouvoir aboutir et recueillir le soutien de l'aménagement foncier. Ne présentant plus un intérêt pour la commune, il est donc proposé au conseil municipal qui l'accepte de remettre cette bande de terrain au lotisseur.

7 - Travaux de voirie : présentation de devis

a / Résidence la Chesnaye : suite à la coupe des arbres, les racines se sont développées et endommagent le trottoir et le mur de clôture du riverain. Un devis pour le dessouchage et la remise en état des lieux est présenté.

b / Problème de pluvial route du Clos Hubert – reprise d'enrobé au point d'apport volontaire du tri sélectif.

c / Problème de pluvial de La Rance vers le Pont Corbet

d/ Reprise de l'entrée du parking du stade en enrobé

Les entreprises LTP LOISEL, FRITEAU et HALLAIS ont été sollicitées pour chiffrer ces travaux.

Après présentation des devis, le conseil municipal charge l'adjoint délégué à la voirie d'étudier les offres avec l'aide de M. Lemaitre.

e/ Pose de barrières forestières sur les voies du domaine public maritime : afin de pérenniser les travaux d'empierrement effectués dernièrement, il est proposé au conseil municipal de poser 3 barrières forestières et des clôtures. Seule la circulation des véhicules des riverains sera autorisée.

Les emplacements devront préalablement recueillir l'avis du service de la protection des sites. Les équipements, fourniture et pose, s'élèvent à environ 8 000 €.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'engagement de cette dépense. **8.3-22-10/64**

8 - Travaux rénovation salle communale : phasage de l'opération

M. PELLE rend compte de la 1ère entrevue avec le bureau d'études LENESLEY.

L'estimatif des travaux est correct si la structure charpente de la salle est capable de supporter le faux plafond. Le diagnostic de la structure confié au bureau d'études IBATEC pour un montant de 2 430 € HT permettra de le déterminer.

Le BET LENESLEY s'est engagé sur un délai de 2 mois et demi de l'étude à la consultation des entreprises. Cette dernière pourrait être lancée en janvier prochain avec une réalisation des travaux de mi-septembre à mi-décembre 2023 en gardant une marge pour imprévus.

9 - Location salle communale : prix du kwh à facturer

7.1-22-10/65

Mme le maire indique que le prix du KWH payé par un usager est de 0.20 € alors que le coût pour la commune est de 0.34 € pour la période de consommation du 1er janvier au 30 septembre 2022.

Mme le maire propose d'augmenter le tarif de l'électricité appliqué aux locataires de la salle communale et de la facturer à prix coûtant.

Après délibération, le conseil municipal décide de facturer l'électricité aux locataires de la salle à prix coûtant.

10 - Questions diverses

- Commission cimetièrre : Joël LENOBLE, Joël MORIN, Fabienne Hélarý, Christian Baillard et Christian Gaillard travailleront à l'aménagement du nouvel espace cinéraire. La 1^{ère} réunion est fixée au mardi 18/10 à 18h à la mairie.

- Pose de balises route de la Côte : le conseil municipal juge primordial d'assurer la sécurité des piétons en posant des balises démontables. Le matériel, qui reste à choisir, devra permettre l'entretien du chemin par les agents communaux. La question des bandes cyclables est abordée : Mme le maire fera une présentation du travail mené en concertation avec Avranches et ses communes limitrophes sur le schéma des liaisons douces entre elles.
La route de la côte n'entre pas dans le schéma de mobilité c'est un projet départemental dans le cadre du vélo tourisme.
- Contrat unique d'insertion (4.4-22-10/66) : il a été mis fin à un contrat CAE durant la période d'essai. En remplacement, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer un contrat unique d'insertion de 30h hebdomadaire à compter du 24 octobre 2022 pour un an, renouvelable. Les missions du poste concernent l'école : les temps périscolaires, le service de restauration, le centre de loisirs et l'entretien des locaux. *Délibération certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du*
- Point d'apport volontaire : celui des Trois Croix est supprimé le jeudi 13/10, celui du Bourg sera renforcé à compter du 14/10 avant exécution des travaux au Coteau à partir de semaine 42.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.